

ALLIANZ HOME PLAN XPERT
Assistance et assurance appareils électroménagers blancs (de la 3^e à la 5^e année)

I. Définitions

1.1 L'assureur:

Allianz Global Assistance International S.A. – Belgian Branch, Rue des Hirondelles 2 à 1000 Bruxelles, agréée reconnue sous le numéro 2769 – numéro d'entreprise 0837.437.919.

1.2 Les appareils blancs assurés:

Les appareils suivants, achetés initialement dans l'Union Européenne pour un prix initial de minimum 400 EUR TVA incluse et utilisés à des fins privées: lave-linges, séchoirs, lave-vaisselles, fours, micro-ondes, fours à vapeur, plaques de cuisson, cuisinières, hottes, frigos et congélateurs. D'autres appareils sont exclus.

1.3 La période assurée:

A condition que votre contrat Home Plan Xpert soit en vigueur depuis au moins 30 jours, l'assureur garantit ce qui suit pour les appareils assurés durant leur 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année de vie, à partir de la date d'achat initiale et ceci toujours après expiration de toute garantie (légale ou autre) qui prévoit les mêmes prestations que ce contrat. La garantie prend fin automatiquement et n'exige aucune renonciation.

1.4 Territorialité – Lieu d'application de la garantie:

En Belgique, à l'adresse du risque, mentionnée dans les conditions particulières de votre contrat.

1.5 L'évènement assuré:

Panne: un dysfonctionnement soudain et imprévisible mécanique, électrique ou électronique d'un appareil assuré qui empêche son fonctionnement normal et qui est constaté pendant la période assurée dans la présente garantie.

1.6 Perte totale:

Si le coût de la réparation de la panne (TVA incluse mais hors transport et devis) est plus élevé que la valeur résiduelle de votre appareil TVA incluse au moment de votre appel.

ou

Si l'appareil n'est techniquement plus réparable, de même que si les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

1.7 Les prestations assurées – max 2/contrat/année d'assurance:

La réparation de votre appareil en Belgique, y compris TVA, transport, devis, main d'œuvre et pièces de rechange, pour laquelle le réparateur offre une garantie de trois mois sur la réparation.

ou

La compensation de la valeur résiduelle de votre appareil défectueux en cas de perte totale.

L'intervention de l'assureur pour une réparation – main d'œuvre et pièces de rechange y compris la TVA – est limitée à la valeur résiduelle de votre appareil comme spécifié ci-dessous, sans aucune déduction de frais pour le transport et/ou devis mais avec un maximum de 2.000 EUR/appareil.

La compensation par l'assureur de la valeur résiduelle en cas de perte totale est limitée à la valeur résiduelle de votre appareil comme spécifié ci-dessous, sans aucune déduction de frais pour le transport et/ou pour la constatation mais avec un max. de 2.000 EUR/appareil. L'assureur paie la valeur résiduelle au propriétaire de l'appareil défectueux.

How can we help?

AGA International S.A.
 Belgian branch
 Zwaluwenstraat 2
 1000 Brussel – België
 Tel. +32 2 290 64 11
 Fax +32 2 290 64 19
 www.allianz-global-assistance.be

Onderneming toegelaten onder
 codenummer 2769
 Ondernemingsnummer 0837.437.919
 Entreprise agréée sous
 le code 2769
 Numéro d'entreprise 0837.437.919

AGA International S.A.
 Belgian branch
 Rue des Hirondelles 2
 1000 Bruxelles
 Tél. +32 2 290 64 11
 Fax +32 2 290 64 19
 www.allianz-global-assistance.be

1.8 La valeur résiduelle de votre appareil blanc, avec un maximum de 2.000 EUR/appareil:

Age de l'appareil à partir de la date d'achat initiale	Valeur résiduelle en pourcentage du prix d'achat initial y compris la TVA
Pendant la 3 ^e année	70%
Pendant la 4 ^e année	60%
Pendant la 5 ^e année	50%

Le moment de votre appel est la date de référence pour la détermination de la valeur résiduelle.

II. L'exécution des prestations assurées

Si vous constatez une panne de votre appareil blanc assuré, vous devez prendre immédiatement contact avec l'assureur par téléphone au numéro suivant:

+32(0)2/773.61.37 (24h/24 et 7/7 disponible).

Le moment de votre appel téléphonique servira de référence pour déterminer si l'appareil tombe sous la garantie.

Les pannes pour lesquelles vous n'avez pas pris contact avec votre assureur pour une (tentative de) réparation sont exclues des garanties.

Si votre appareil est assuré par la présente garantie, l'assureur donne mission à son réparateur de prendre contact avec vous dans les 24h pour fixer un rendez-vous pour la réparation ou la constatation de la perte totale.

En cas de perte totale, l'assureur paie la valeur résiduelle au propriétaire de l'appareil.

L'intervention sur place du réparateur de l'assureur pour un appareil non assuré suivant les conditions de la présente garantie restera à charge de l'assuré.

Si votre appareil est déclaré en perte totale dans les ateliers du réparateur de l'assureur et que vous souhaitez récupérer votre appareil, les frais de transport y liés seront à votre charge.

III. Exclusions:

3.1 Appareils:

- qui ne sont pas la propriété d'une personne qui habite à l'adresse du risque mentionnée dans les conditions particulières de votre contrat Home Plan Xpert
- pour lesquels vous ne pouvez pas présenter une facture ou une preuve d'achat sur laquelle sont mentionnées la date d'achat initiale et le montant payé initialement – la facture originale sert de référence pour déterminer si l'appareil est sous garantie ou pas
- de moins de 2 ans et plus de 5 ans au moment de votre appel
- achetés initialement pour un montant inférieur à 400 EUR y compris la TVA
- achetés en dehors de l'Union Européenne ou utilisés à une autre adresse que l'adresse du risque mentionnée dans les conditions particulières de votre contrat Home Plan Xpert
- desquels le numéro de série a été effacé ou est illisible

How can we help?

AGA International S.A.
Belgian branch
Zwaluwenstraat 2
1000 Brussel – België
Tel. +32 2 290 64 11
Fax +32 2 290 64 19
www.allianz-global-assistance.be

Onderneming toegelaten onder
codenummer 2769
Ondernemingsnummer 0837.437.919

Entreprise agréée sous
le code 2769
Numéro d'entreprise 0837.437.919

AGA International S.A.
Belgian branch
Rue des Hirondelles 2
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 290 64 11
Fax +32 2 290 64 19
www.allianz-global-assistance.be

3.2 Sinistres:

- durant les 30 premiers jours après la prise d'effet de votre contrat Home Plan Xpert
- à la suite de n'importe quelle cause externe comme par exemple, mais pas limité à, une panne de courant, surtension, impact, incendie, inondation, foudre, vol ou explosion
- dans un contrat où le contenu n'est pas assuré
- après un deuxième sinistre assuré par la présente garantie par contrat par année d'assurance

3.3 Utilisation:

- d'accessoires qui ne sont pas autorisés par le fabricant
- actes intentionnels, mauvais entretien ou mauvaise utilisation
- usage professionnel

3.4 Réparations:

- réparations effectuées par vous-même ou par un autre réparateur que celui de l'assureur
- en tant que propriétaire de l'appareil défectueux, vous donnez votre accord afin que toutes les réparations, transports et (dé)montages soient effectuées par le réparateur suivant son avis technique et qu'il en supporte l'entière responsabilité
- due à l'usure normale, entretien et nettoyage, par exemple, mais pas limité à, filtres, lampes, batteries, lubrifier les charnières, entretien des joints en caoutchouc, etc.
- pour dommages esthétiques comme par exemple, mais pas limité à, des griffes et des bosses
- aux raccords, à la distribution et l'évacuation de l'électricité, du gaz et de l'eau, aux tubes et câbles

3.5 Réparateur/assureur:

- la responsabilité du fait des produits et les actions de rappel du constructeur
- l'insolvabilité financière du prestataire de service
- les retards dus à l'indisponibilité temporaire des pièces de rechange
- guerre, guerre civile, terrorisme, suicide, tentative de suicide, infraction à une disposition légale ou officielle, catastrophe naturelle, radiation nucléaire, restriction de la libre circulation, épidémie, quarantaine, grève
- compensation quelconque pour la durée d'inutilisation de l'appareil ou compensation quelconque pour le manque de la jouissance de l'appareil
- compensation quelconque pour les pertes indirectes ou les conséquences par exemple, mais pas limité à, aliments avariés, dommages aux alentours de l'appareil, etc.

How can we help?

AGA International S.A.
Belgian branch
Zwaluwenstraat 2
1000 Brussel – België
Tel. +32 2 290 64 11
Fax +32 2 290 64 19
www.allianz-global-assistance.be

Onderneming toegelaten onder
codenummer 2769
Ondernemingsnummer 0837.437.919
Entreprise agréée sous
le code 2769
Numéro d'entreprise 0837.437.919

AGA International S.A.
Belgian branch
Rue des Hirondelles 2
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 290 64 11
Fax +32 2 290 64 19
www.allianz-global-assistance.be